

---

## **La problématique de l'implication des Pygmées dans les politiques de conservation des écosystèmes forestiers ; jeux, enjeux et défis**

Francis NKOUMBELE

Sociologue - Chercheur au sous-projet des sciences sociales du Programme Tropenbos Cameroun, B.P. 219, Kribi, Cameroun

---

### **Résumé**

Depuis quelques temps, l'implication ou la participation des populations locales ou communautés villageoises dans le processus de gestion durable des forêts denses tropicales semble être devenue le leitmotiv de tous les projets de conservation des écosystèmes forestiers. Ici l'on s'accorde pour dire que les populations locales doivent être impliquées dans (ou participer à) toutes les étapes du processus, afin de parvenir à la réalisation de cet objectif primordial.

Cette approche, née des multiples échecs liés à la non prise en compte du facteur humain dans les modèles de gestion élaborés jusque là, pose le problème de la place et du rôle réels de l'homme dans le processus de gestion de la forêt. Or au-delà de la question de la détermination et de la définition du concept de communautés villageoises, très souvent les populations locales sont composites et ont par rapport à la forêt des manières de penser, des manières de faire et des intérêts différents ; ce qui rend le processus complexe et même problématique.

Par ailleurs, ce regain d'intérêt des différents acteurs de développement impliqués dans ou intéressés par la conservation des écosystèmes forestiers vis-à-vis des populations et les pratiques subséquentes, sont sujettes à un questionnement : l'implication ou la participation des populations locales à la gestion des forêts denses humides est-elle vraiment réalisable dans le contexte actuel ? La gestion durable n'est-elle qu'un dessein scientifique, idéologique ou philanthropique, ou les trois à la fois ? Cela ne paraît-il pas être beaucoup plus un mythe qu'une réalité ? Ce principe n'est-il pas finalement qu'un phénomène de mode avec pour dessein inavoué d'acquiescer auprès de certaines instances décisionnelles internationales ? L'intérêt des populations locales est-il réellement pris en compte ? Quelles sont les implications de cette implication ?

Nous nous proposons dans le présent papier de procéder à une analyse sociologique et dans leur complexité, des réalités qui tournent autour de l'implication dans le processus de gestion durable de la forêt dense humide, d'un groupe spécifique de population forestière du Cameroun : les Pygmées. Nous nous référerons prioritairement aux Pygmées du massif forestier du sud-ouest Cameroun : les BaGieli/BaKola.

## **Introduction**

L'un des mérites du sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 est le fait que cette conférence ait non seulement insisté sur l'aménagement des forêts tropicales en vue de leur gestion durable, mais bien plus qu'elle ait replacé l'homme au centre de la problématique de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Cette nouvelle option mettait ainsi fin au diktat, au discours et au regard unique des sciences forestières pures qui, jusque là ne percevaient pas clairement l'intérêt et le rôle des populations riveraines dans ce processus. Depuis lors, l'implication des populations locales comme objectif de gestion durable des ressources forestières semble être devenue un leitmotiv en matière de conservation des écosystèmes forestiers. Il est rare aujourd'hui de rencontrer sur le terrain du développement en général et de la gestion rationnelle et durable des forêts denses tropicales en particulier, un projet qui n'ait pas une composante sociale chargée de mener des actions ou des études en rapport avec les populations locales.

Mais lorsqu'on descend sur le terrain, on a l'impression de vivre un contraste entre l'intérêt déclaré, le discours formel et les pratiques réelles ; entre le principe énoncé et les réalités sociologiques en matière d'implication effective des populations locales au processus de gestion durable des écosystèmes forestiers. C'est du constat de ce contraste qu'est née la réflexion qui est développée dans ce papier. Sur la base des travaux réalisés avec les populations BaGieli dans le cadre des activités du Programme Tropenbos Cameroun, nous relevons ce paradoxe et nous analysons les contraintes susceptibles d'entraver l'implication des BaGieli dans les politiques de gestion durable des forêts denses tropicales.

Notre propos s'articulera en trois mouvements. Nous évoquerons d'abord le discours formel sur la participation des populations locales (en général) à la conservation des écosystèmes forestiers. Après quoi sur la base des leçons du terrain, nous analyserons les contraintes liées à la participation des BaGieli à la gestion durable des forêts denses tropicales. Nous relèverons enfin ce qui pour nous, semble être les perspectives en vue d'une participation véritable des populations BaGieli à la gestion forestière durable.

### **Le discours formel sur la participation des populations locales à la gestion durable des écosystèmes forestiers au Cameroun**

Un discours formel prolix existe au Cameroun en matière de participation des populations locales à la gestion des ressources forestières. Ce discours se rencontre tant dans les textes réglementaires en matière de gestion forestière que dans les documents de politique générale de gestion forestière ou de développement du secteur forestier mis sur pied par les projets et les ONG. Tout d'abord, qu'est-ce qui fonde ce discours ?

#### ***Le fondement du discours : les échecs préalables des politiques de développement du secteur forestier***

Le principal facteur à relever pour justifier l'intérêt et le fondement du discours formel sur la participation des populations locales au projet de développement du secteur forestier en général, et à la gestion durable des forêts en particulier, porte sur les multiples échecs des modèles de développement et des processus de gestion élaborés jusque là. En fait pendant longtemps, plusieurs projets de conservation des écosystèmes forestiers ont été mis sur pied en zone équatoriale, mais sans réussir à atteindre l'objectif escompté.

Ces échecs étaient la plupart du temps dus à la non prise en compte, mieux à l'évacuation du facteur humain dans les politiques de gestion durable de la forêt. Conscients de la place et du rôle déterminants des populations locales dans la réussite des politiques de conservation des écosystèmes forestiers, les bailleurs de fond, les développeurs, les conservateurs et les administrations locales ont cru bon de mettre en exergue le principe de la participation des populations locales à la gestion durable de la forêt. Par ailleurs, il s'est avéré que plusieurs projets n'étaient pas souvent en harmonie avec les aspirations des populations locales, et ne prenaient pas en compte leurs intérêts tant au niveau de la gestion des ressources proprement dites, qu'au niveau du partage des bénéfices issus de l'exploitation desdites ressources.

Au niveau de la gestion des ressources, les populations locales devraient participer parce qu'elles sont un réservoir de connaissances, de savoirs spécifiques en matière de gestion forestière. Savoirs endogènes qu'il faut prendre en compte dans le dessein d'éviter la "déconstruction" des projets de développement, et d'accroître leurs chances de réussite. Au niveau du partage des bénéfices, les populations locales ne jouissent pas toujours équitablement des bénéfices générés par l'exploitation de ressources forestières. C'est pour cette raison qu'elles devraient désormais être beaucoup plus impliquées dans le processus. En fait, la participation des populations locales à la gestion des ressources forestières est fondée sur leur association effective au partage des bénéfices en vue de leur bien-être, leur plus grande responsabilité et responsabilisation à la gestion desdites ressources, ce que confirment certains auteurs dans les critères sociaux de la gestion durable des ressources forestières.

#### ***L'énoncé du discours : une prise en compte formelle***

Ici nous reproduisons les différents discours, les différentes approches de la participation des populations locales à la gestion durable des forêts, tels qu'ils sont énoncés par certains protagonistes de la conservation ou de la gestion forestière. Nous avons considéré la démarche administrative du Cameroun à travers certains textes réglementaires et les approches de certains projets et ONG. S'il est démontré que le législateur camerounais, aussi bien colonial que national s'est toujours préoccupé de la gestion des forêts, il se trouve que la participation des populations n'a jamais été logée à la meilleure enseigne, ne fut-ce que sur le plan formel, surtout avant la loi 94/ 01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun. Seul le PAFT (Plan d'Action Forestier Tropical) du Cameroun relevait clairement l'urgence de l'intégration des populations locales dans le processus de gestion durable de la forêt.

Que prévoit en fait l'Etat du Cameroun actuellement, en matière d'implication des populations locales à la gestion durable des forêts ?

Plusieurs textes de loi ont déjà été élaborés, adoptés et promulgués, stipulant la participation des populations locales tant dans la gestion proprement dite des ressources forestières, que dans le partage des bénéfices de l'exploitation forestière (loi 94/ 01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ; art.66 et suivants ; lettre circulaire n°370/LC/MINEF/CAB du 22 Février 96 du Ministère de l'environnement et des forêts ; plan de zonage du Cameroun forestier méridional ; la loi des finances pour l'année 1997).

Par ailleurs, la loi a mené à un plan de zonage préliminaire des forêts du sud du Cameroun où elle invite les populations locales à participer aux démarches de classement définitif des forêts (décret 95/531, art. 17 à 24). La loi donne la possibilité à une ou plusieurs communautés villageoises d'obtenir et de gérer des forêts communautaires (loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ; art 37, 38 et décret n° 95/531, art 27 à 32). Elle crée des mesures incitatives pour promouvoir la conservation de l'environnement par les populations (loi 96/12 portant loi-cadre relatif à la gestion de l'environnement, article 76, alinéa 2). Elle consacre une place de choix aux populations dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de gestion durable de l'environnement (loi 92/12 portant loi-cadre relatif à la gestion de l'environnement, articles 72, 76 et 77). Ces différents décrets et textes de loi révèlent le discours du gouvernement camerounais en matière d'implication des populations locales dans les politiques de gestion forestière.

En marge des textes réglementaires, certains projets et ONG ont également développé des politiques et des approches en relation avec la participation des populations locales à la gestion forestière. Plutôt que de nous étendre sur les actions sur le terrain, nous nous intéressons au discours sur la participation des populations locales tel qu'énoncé dans les documents de politique générale de certains de ces organismes. Quelques cas nous éclairent. Il y a par exemple le projet APEC (Appui à la Protection de l'Environnement au Cameroun) qui réunit en son sein sept ONG locales (SAILD, CEDAC, CED, CAIPE, FFERUDJAL, APE, UGPAMO) coordonnées par une ONG canadienne, l'UDD (Union pour le Développement Durable) et dont le but principal est de renforcer les ONG camerounaises et d'en faire, dans une politique de développement durable, des acteurs incontournables du dialogue sur l'implication des populations locales dans la mise en application de la récente politique forestière du Cameroun.

Le deuxième cas est celui du Programme Tropenbos Cameroun (PTC) où l'intérêt pour la participation des populations locales à la conservation de la forêt dense humide de sa zone de recherche est la condition sine qua non permettant d'atteindre l'objectif de durabilité. En effet, pour lui : *“ Les populations en tant qu'acteurs intervenant en milieu forestier et y tirant l'essentiel de leur subsistance n'ont pas toujours occupé la place qui leur revient dans la gestion des ressources forestières. La nécessité de tourner le dos à cette perception à courte vue se fait de plus en plus sentir. Ceci est d'autant plus vrai que leurs connaissances de la forêt est une donnée dont il faut tenir compte pour asseoir une stratégie de gestion durable de la forêt. Leurs besoins doivent être pris en compte ”*. Ici, parlant de la participation des populations locales dans la phase d'élaboration du plan d'aménagement du site du PTC, l'on parle non seulement de la nécessité de la prise en compte des connaissances locales liées à la gestion des ressources forestières, mais également de la vulgarisation des résultats de la recherche. En plus, en même temps que l'on met en exergue les intérêts à long et à court terme des populations comme centre d'intérêt de l'aménagement forestier du site du PTC, on relève aussi l'importance de l'examen et le respect des priorités des populations locales, la prise en compte de toutes les catégories sociales (femmes, jeunes, vieux, etc.) dans toutes étapes du processus d'aménagement.

Il y a enfin le SAILD/APE (Société d'Appui aux Initiatives Locales de Développement/Autopromotion des Pygmées dans leur Environnement) pour qui l'approche participative est ainsi résumée : *“ Toutes les activités à mettre en œuvre dans le cadre du Projet seront décidées par les Pygmées eux-mêmes. Rien n'est fait à la place pour ces populations. On amène les Pygmées à identifier leurs besoins/problèmes, en établir les priorités et proposer des solutions adaptées à leur capacité et participer aux actions entreprises pour résoudre ces problèmes ”*.

Il apparaît clairement que les populations locales sont au cœur des préoccupations, au centre du débat dans les politiques de gestion durable et soutenable des écosystèmes forestiers. Le discours tenu à propos tant par le gouvernement camerounais que par les projets et ONG opérant dans la gestion forestière durable au Cameroun en sont une preuve éloquente. Mais que peut on observer au delà de ce discours formel ?

### **Les contraintes liées à l'implication des BaGieli à la gestion durable des ressources forestières**

Au delà de ces considérations purement formelles qui font de la participation des populations locales un principe fondamental en matière de gestion durable des ressources forestières, les réalités observées sur le terrain montrent - et bon nombre sont ceux qui le pensent - que tout l'arsenal normatif et réglementaire qui porte sur la participation des populations locales à la gestion durable des ressources forestières, n'est qu'un cadre institutionnel et juridique de dépossession, d'exclusion et de marginalisation des populations de “leur” forêt, et qui par conséquent consacre “la mainmise de l'Etat” sur le secteur forestier.

#### ***Les contraintes exogènes à l'exclusion des BaGieli de la gestion forestière***

##### *Inaccessibilité et vide des textes réglementaires*

S'il est vrai que les limites présentées par les textes en matière de participation des populations locales sont générales, les BaGieli sont les plus pénalisés. Il y a d'abord le caractère “élitiste” de ces textes, et par conséquent inaccessibles sur le fond aux populations BaGieli, dont le taux d'analphabétisation est évalué à environ 80 %. Sur la forme, on peut noter le manque de vulgarisation des textes réglementaires en zone rurale. Ensuite, ils comportent un vide en raison de leur caractère “globalisant”, un peu comme si toutes les populations rurales étaient homogènes, alors qu'elles sont essentiellement hétérogènes, composites. Enfin, ces textes ne définissent pas les modalités pratiques de la participation des BaGieli en tant que groupe spécifique dépendant prioritairement et entièrement de la forêt.

##### *Inadéquation des intérêts des différents acteurs*

Sur le plan économique, la forêt c'est l'or vert. Elle rapporte de l'argent à l'Etat et aux autres opérateurs économiques impliqués dans cette activité, et qui ne veulent pas partager leur bénéfices avec les BaGieli. En dehors de cet aspect, les BaGieli sont perçus par les autres acteurs comme sans importance dans les questions forestières. Même les populations bantou voisines n'œuvrent que pour leurs intérêts dans le processus. Lors par exemple des négociations préalables à l'exploitation forestière entre les populations villageoises et les exploitants forestiers, les BaGieli ne sont généralement pas consultés ou associés ; et tous les dons offerts par l'exploitant forestier sont souvent partagés entre les seuls Bantous.

En réalité, le manque de pouvoir de BaGieli en matière de prise de décision pour ce qui est de la gestion des ressources forestières les exclue du processus.

Par ailleurs, certaines ONG ne manquent pas d'initier des projets utilisant le label des BaGieli comme prétexte pour l'obtention des financements qui sont utilisés pour des intérêts autres que ceux des BaGieli. C'est cette pratique qui est dénoncée dans la théorie des "courtiers du développement".

#### *L'idéologie et la science : le fardeau écologique et la mission écologiste du "haut"*

Actuellement les hameaux BaGieli sont de plus en plus envahis par les "développeurs" et les chercheurs de tous horizons, dont la mission déclarée est d'aider les BaGieli à mieux gérer ou à être impliqués dans les processus de gestion durable des ressources forestières<sup>1</sup>. Ils s'érigent ainsi en nouveaux messies venus "d'en haut", chargés d'un fardeau écologique et d'une mission écologiste pour "les gens de la brousse". Cette idéologie conservationniste dont le Nord est le principal protagoniste s'accompagne d'un certain nombre d'attitudes et de pratiques de la part de ses experts et développeurs, et qui pousse à loger la prétendue philanthropie au compte du doute et du soupçon.

Dans le cas de la recherche pour le développement, la participation des BaGieli à la gestion forestière comme un des objectifs de cette recherche achoppe sur la perception non concrète et non immédiate de leur intérêt dans les activités de recherche. Bien au contraire n'y voyant pas de manière palpable un intérêt immédiat et conscients de leur situation "d'objets d'étude", ils adoptent des attitudes ou élaborent des résistances susceptibles de biaiser le processus.

#### *Les contraintes endogènes*

##### *La spécificité de leur mode de vie ou l'ontologie bagieli*

Les BaGieli jusqu'à nos jours ont leur vie tournée prioritairement vers la forêt, vivant essentiellement de chasse, de cueillette et relativement d'agriculture. La politique de sédentarisation qui a été initiée par l'administration vers les années de l'indépendance (1960), et dont le but était de sortir les BaGieli de la brousse pour les installer en bordure des routes a connu un échec. Les BaGieli de Mefane par exemple ont tenté par deux fois de s'installer à Mvié, mais sans succès. Au point où l'on peut affirmer aujourd'hui que la forêt constitue toujours le meilleur cadre de vie et de survie pour les BaGieli. En plus, même s'il est vrai qu'ils perçoivent de plus en plus la mainmise de l'Etat sur la forêt, ils continuent de la percevoir comme leur propriété, avec des ressources inépuisables. Une étude en cours donne déjà comme conclusion provisoire que les mutations socio-économiques (utilisation des technologies nouvelles, l'accès au marché monétaire, le processus de sédentarisation, les relations inter-ethniques, l'exploitation industrielle de la forêt) ne semblent pas avoir fondamentalement affecté les connaissances traditionnelles bagieli liées à l'exploitation des ressources forestières. Cette situation pourrait rendre difficile le processus de gestion durable surtout en terme d'intégration de nouvelles manières de penser et de faire, les habitudes ayant la peau dure.

---

<sup>(1)</sup> Actuellement, un projet de recherche (PTC), et trois projets de développement (SAILD/APE, Planet Survey, Campo-Ma'an) sont installés et mènent leurs activités dans la région Lolodorf-Bipindi-Akom II

Au plan organisationnel, la logique des BaGieli ne semble pas correspondre à la logique de la loi forestière qui parle de “communautés villageoises” pour indiquer des unités administratives. Le pouvoir qui est détenu par les aînés semble être suffisamment lâche et mieux assuré au niveau de la cellule familiale ; le “chef administratif” n’ayant pas de pouvoir réel. La mobilité géographique des individus rend cette notion de “communauté villageoise” incompréhensible, relative voire inutilisable. Ceci illustre les difficultés qu’auraient les BaGieli pour se structurer (se constituer en association ou GIC) pour l’acquisition des forêts communautaires.

#### *Le faible pouvoir socio-économique*

L’économie des BaGieli est une économie de subsistance, marquée par la difficulté d’obtenir des revenus et surtout d’épargner. Or la loi prévoyant des investissements financiers en matière de foresterie communautaire, ceci apparaît comme un facteur limitant pour les BaGieli pour l’obtention des forêts communautaires par exemple. Cette situation fait en sorte que face aux “développeurs”, les besoins souvent exprimés par les BaGieli se réduisent aux biens consommables, qui n’ont aucun caractère de durabilité.

#### *L’ambiguïté des relations inter-ethniques*

En dépit de leur caractère séculaire, les relations entre les BaGieli et les Bantou sont restées ambiguës, tantôt conviviales, tantôt conflictuelles. Si cette dynamique relationnelle présente des atouts en matière de gestion forestière, elle présente également des contraintes d’ordre pratique. Tel est le cas de la perception mutuelle des deux groupes ethniques qui rend difficile des actions communes ou concertées. Ces différentes contraintes, chacune à son niveau contribuent à exclure les BaGieli de la gestion des ressources forestières, constituant par là même des points d’achoppement pour une participation effective à la gestion forestière telle que prescrite par la loi.

### **Perspectives pour une participation véritable des BaGieli à la gestion forestière**

Plusieurs réflexions ont déjà été menées dans ce sens, et proposent un ensemble de mesures en vue d’atteindre l’objectif de participation effective des populations locales à la gestion durable des ressources forestières. Pour notre part, nous pensons que la participation des BaGieli devrait être comprise comme leur implication dans le partage des bénéfices issus de l’exploitation forestière, et la prise en compte par les autres acteurs de leurs intérêts en tant que population dépendant prioritairement de la forêt, et dont les techniques d’exploitation des ressources forestières ne sont pas destructrices de la biodiversité. Et cela passe par trois points.

- 1- Aller au-delà de la simple reconnaissance des droits des BaGieli sur la forêt : ici, il s’agit pour les autres acteurs de la gestion forestière de faire des BaGieli de véritables partenaires, en vue d’une gestion concertée des ressources forestières. Cette mesure nous semble importante, compte tenu du mode de vie des BaGieli qui est caractérisé par leur proximité de celle-ci. Cette mesure loin d’être un acte purement formel devrait faire l’objet d’une application effective.

- 2 - Renforcer sur le plan institutionnel le pouvoir des BaGieli en matière de décision et de gestion : les BaGieli ne bénéficiant d'aucun pouvoir de prise de décision en matière de gestion des ressources forestières, il importe que leur pouvoir soit renforcé par des mécanismes réglementaires explicites et contraignants. Il importe également que leur connaissances traditionnelles (savoirs, droits, usages, etc.) en matière de gestion des ressources soient capitalisées et instrumentalisées.
- 3 - Susciter un intérêt réel pour la participation des BaGieli à la gestion durable : participer à la gestion de la forêt nécessite de savoir clairement ce qu'il y a à faire et comment le faire, avant de déterminer les moyens utiles pour le faire. La loi ne précise pas les modalités de cette participation. Il y a aussi lieu de susciter un intérêt pour la participation des BaGieli à la gestion durable en leur permettant de jouir des bénéfices liés à la gestion forestière, et non pas s'appuyer sur une quelconque considération dévalorisante ou réductrice visant à les en écarter.
- 4 - Eduquer (former), sensibiliser (informer) : ces actions devraient être menées par l'Etat et les ONG auprès des différents acteurs de la gestion forestière. dans une situation où les intérêts sont si contradictoires, il importe de trouver des compromis à des situations spécifiques. L'éducation et la sensibilisation devraient se faire par des méthodes culturellement appropriées, efficaces et accessibles à toutes les catégories sociales.

## **Conclusion**

En dépit de toute la reconnaissance formelle relative à la participation des populations au processus de gestion durable de la forêt, elle est susceptible d'être confrontée à des difficultés d'application concrètes sur le terrain, et difficultés dont les causes sont multiples. Le caractère spécifique des populations bagieli est à la base des multiples contraintes qui rendent problématique leur participation à la gestion durable des ressources forestières. D'où la nécessité d'une maîtrise profonde de ce qui constitue les spécificités de ce groupe de populations dans toutes ses manifestations et ses dynamiques actuelles.

## **Bibliographie**

- ANOUKAHA F., 1995. Les conflits liés à la gestion des ressources forestières dans la législation camerounaise actuelle : Analyse critique et propositions d'amélioration. *In* : Atelier national de Mbalmayo sur la gestion alternative des conflits, 30 juillet - 02 août 1995.
- BIGOMBE LOGO P., 1995. Démocratisation et participation des ruraux à la gestion des ressources forestières au Cameroun. Etat des lieux et perspectives. *In* : Colloque régional de Mbalmayo sur l'exploitation forestière industrielle et le devenir des populations forestières du Sud-Cameroun, 20 - 23 novembre 1995.
- BOMBA C.M., 1995. Législation forestière et protection des intérêts des populations locales au Cameroun. *In* : Colloque régional de Mbalmayo sur l'exploitation forestière industrielle et le devenir des populations forestières du Sud-Cameroun, 20 - 23 novembre 1995.
- CAMUZAT EPITIE J., 1997. Pygmées et politiques de développement : Le cas des BaKola/BaGieli face au SAILD/APE et à la congrégation des Petites Sœurs de Jésus dans la région de Bipindi-Lolodorf. Rapport des travaux de terrain, PTC.
- EBA'A ATYI R., 1996. Intégration des populations rurales dans l'aménagement des forêts denses tropicales - Quelles approches pour le Cameroun ?. *Le Flamboyant* 40 (décembre).



- FOAHOM B., 1996. Rapport introductif au séminaire atelier sur l'élaboration du plan d'aménagement du site du Programme Tropenbos Cameroun, Kribi, 27 - 30 novembre 1996.
- NGUIFFO S.A., 1995. Le conflit du global et du local dans la gestion des ressources forestières. *In* : Atelier national sur la gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources forestières, Mbalmayo, 31 juillet - 02 août 1995.
- NJONGA B., 1995, La voix du paysan 37 (février).
- NKOUMBELE F.N., Connaissances locales et mutations socio-économiques : perception et exploitation des ressources forestières par les BaGieli de le région d'Akom II. *In* : thèse de Doctorat es sociologie en préparation.
- NKOUM-ME-NTSENY L.M., 1995. Les enjeux et conditions de la participation des ruraux à la gestion des ressources forestières au Cameroun. *In* : Colloque régional de Mbalmayo sur l'exploitation forestière industrielle et le devenir des populations forestières du Sud-Cameroun, 20 - 23 novembre 1995.
- PIERCE COLFER C., PRABHU R., WOLLENBERG E. 1985. Principles, criteria and indicators: Applying Ockam's Razor to the people-Forestry Link. *In* : Working Paper 8 (octobre), CIFOR.
- RICHARDS P., 1985. Indigenous agricultural revolution, Ecology and food production in west Africa. Hutchinson.
- SHELTON H.D., LARS T.S., 1995. Participation and indigenous peoples. Environment Department papers, Environmentally Sustainable Development, The World Bank.
- TROPENBOS, 1996. Rapport du séminaire atelier sur l'élaboration du plan d'aménagement du site du Programme Tropenbos Cameroun, Kribi, 27 - 30 novembre 1996.

#### **Liste des abréviations rencontrées**

- APE : Autopromotion des Pygmées dans leur Environnement,  
APEC : Appui à la Protection de l'Environnement au Cameroun,  
MINEF : MINistère de l'Environnement et de la Forêt,  
SAILD : Société d'Appui aux Initiatives Locales de Développement,  
PAFT : Plan d'Action Forestier Tropical,  
PTC : Programme Tropenbos Cameroun,  
UDD : Union pour le Développement Durable